

Plus de 2 millions d'assurés bénéficient d'une pension de retraite du régime de Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2018, 974 000 au titre du régime des artisans et 1 202 000 des commerçants.

1,52 million de pensions sont servies au titre d'un droit direct seul (pensions personnelles), et 419 000 au titre d'un droit dérivé seul (pension de réversion) et 108 000 au titre d'un droit direct et d'un droit dérivé. Le Régime complémentaire des indépendants (RCI) verse un complément de retraite à 1,37 million de pensionnés fin 2018.

Les retraités de droit direct sont majoritairement des hommes (66 %). À l'inverse les bénéficiaires de pensions de réversion sont essentiellement des femmes (96 %). L'âge moyen des retraités est stable (74,3 ans pour les retraités de droit direct et 79,7 ans pour les retraités de droit dérivé).

La répartition géographique des retraités artisans et commerçants est plus marquée dans le sud de la France et en Normandie (>14 % de l'ensemble de la population française).

### LE NOMBRE DE PENSIONNÉS AU TITRE D'UN DROIT DIRECT PROGRESSE À UN RYTHME UN PEU PLUS SOUTENU EN 2018 QU'EN 2017

À la fin de l'année 2018, le régime compte plus de 2 millions de pensionnés bénéficiant d'une retraite de droit direct ou dérivé, en progression de 1,2 % par rapport à 2017, soit un rythme un peu plus soutenu que celui observé en 2017 (+0,9 %).

Sur les dix dernières années, le nombre de retraités a augmenté de 1,5 % par an en moyenne, avec une progression un peu plus marquée dans le régime des artisans. Les effectifs de pensionnés de droit direct ont progressé très significativement entre 2008 et 2018 (+18,8 %, soit 1,7 % en moyenne annuelle), alors que les bénéficiaires d'un droit dérivé n'ont évolué que de +8,6 % sur la période (soit une évolution moyenne annuelle de +0,8 %).

Au 31 décembre 2018, le nombre de bénéficiaires d'une pension de droit direct (cumulé ou non avec un droit dérivé) s'élève à 1,6 million de personnes et progresse de 1,4 % par rapport à 2017, soit un rythme comparable à celui observé en 2017 (+1,2 %). Toutefois, cette dynamique masque une forte disparité selon le régime :

- à fin décembre 2018, le nombre de bénéficiaires d'une pension de droit direct du régime de base progresse seulement de 0,1 % par rapport à décembre 2017. Cette faible évolution est en lien avec la mise en

## CHIFFRES ESSENTIELS

### 2 millions de retraités fin 2018

45 % d'artisans

55 % de commerçants

1,52 million de bénéficiaires d'une pension de droit direct (74 % des effectifs)

0,42 million

de bénéficiaires d'une pension de droit dérivé servie seule (20 % des effectifs)

108 000 retraités

cumulent leur pension de droit direct avec une pension de droit dérivé (5 % des effectifs)

66 % d'hommes parmi les retraités de droit direct

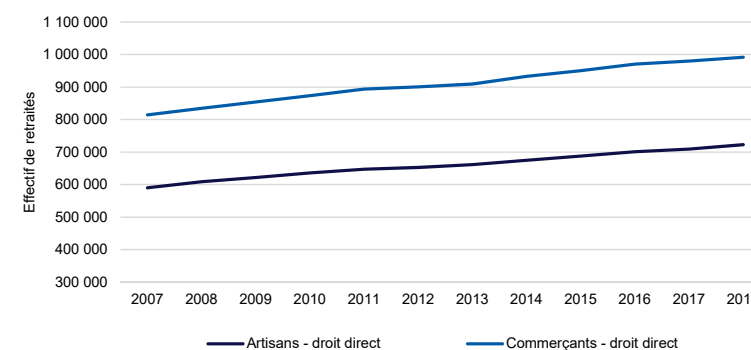
Un âge moyen de 74,3 ans pour les retraités de droit direct

Tableau 1 : nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2018

	Artisans		Commerçants		Ensemble*	
	2018	Évolution 2018/2017	2018	Évolution 2018/2017	2018	Évolution 2018/2017
Pensionnés de droit direct seul	701 164	1,8 %	917 829	1,1 %	1 518 250	1,4 %
Pensionnés de droit dérivé seul	252 871	0,8 %	216 087	0,1 %	419 250	0,3 %
Pensionnés cumulant un droit direct et un droit dérivé	19 683	2,1 %	68 271	0,4 %	107 781	0,9 %
<b>Total des retraités</b>	<b>973 718</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1 202 187</b>	<b>0,9 %</b>	<b>2 045 281</b>	<b>1,2 %</b>

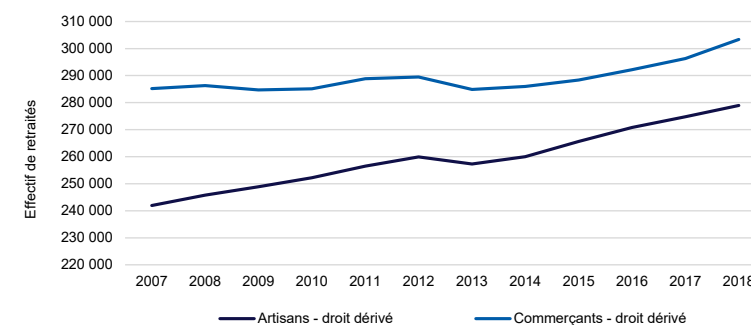
\*La somme des effectifs des colonnes « Artisans » et « Commerçants / Industriels » est supérieure aux effectifs totaux (colonne « Ensemble », certains assurés bénéficiant de retraites des deux régimes).  
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 1 : évolution du nombre de retraités de droit direct entre 2007 et 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : évolution du nombre de retraités de droit dérivé entre 2007 et 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Tableau 2 : répartition des retraités de droit direct selon le régime au 31 décembre 2018

Répartition par régime	Artisans	Commerçants	Ensemble
	Régime de base uniquement	14 %	57 %
Régimes de base et complémentaire	83 %	42 %	60 %
Régime complémentaire uniquement	2,6 %	1,0 %	1,7 %

Source : CNDSSSTI, 2019.

place de la liquidation unique des régimes alignés (LURA) au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Dorénavant, les pensions sont versées par le dernier régime d'affiliation et correspondent à la carrière couvrant l'ensemble des périodes d'affiliation et non plus à des fractions de carrière. La Sécurité sociale des travailleurs indépendants verse donc la pension seulement si elle est le dernier régime d'affiliation ce qui entraîne une baisse des liquidations au sein du régime.

- le nombre de pensionnés de droit direct du régime complémentaire augmentent de 3,4 % en 2018. Le rythme soutenu de progression des effectifs du régime complémentaire s'explique par la jeunesse de ce régime, qui est toujours en pleine montée en charge.

Le nombre de pensionnés de droit dérivé suit une croissance plus atone : +0,3 % en 2018 contre +0,2 % en 2017.

### ■ DES EFFECTIFS DE RETRAITÉS AU TITRE DE LA COMPLÉMENTAIRE ASSEZ DYNAMIQUES

En 2018, près de 60 % de l'ensemble des pensionnés de droit direct du régime perçoivent également une pension du régime complémentaire. On observe toutefois une disparité importante entre artisans, pour qui cette proportion atteint 83 %, et commerçants dont 42 % bénéficient simultanément d'une pension de base et d'une pension complémentaire. Ceci s'explique à la fois par la jeunesse et par les conditions d'ouverture de droits relativement restrictives (régime des conjoints des commerçants, condition d'âge du conjoint, durée d'assurance...) du précédent régime des commerçants (NRCO créé en 2004), tandis que le régime des artisans, antérieur au RCI (Régime complémentaire des indépendants) date de 1979.

Au 31 décembre 2018, 1 027 000 assurés du régime sont bénéficiaires d'une pension de droit direct au titre de la complémentaire, en hausse de 3,4 % par rapport à 2017 et 344 000 d'un droit dérivé du RCI (+2,8 %). Parmi l'ensemble des retraités du régime complémentaire, 2,4 % des retraités ont exercé une activité artisanale et une activité commerciale.

### ■ LES RETRAITÉS DE DROIT DIRECT SONT EN MAJORITÉ DES HOMMES

Alors que près de la moitié des pensions de retraites du régime sont servies à des femmes en 2018 (41 % dans le régime des artisans et 54 % dans le régime des commerçants), cette répartition est beaucoup plus contrastée selon le type de droit. Les titulaires de droit direct, à l'image des cotisants de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, sont en effet en majorité des hommes (66 %), particulièrement parmi les retraités artisans (cf. chapitre 1 - fiche 1 : La démographie des cotisants). Ainsi, la part des femmes bénéficiaires d'un droit direct apparaît bien plus faible à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants que dans d'autres régimes : 19 % dans le régime des artisans et 44 % dans le régime des commerçants, contre 53 % au Régime général des salariés.

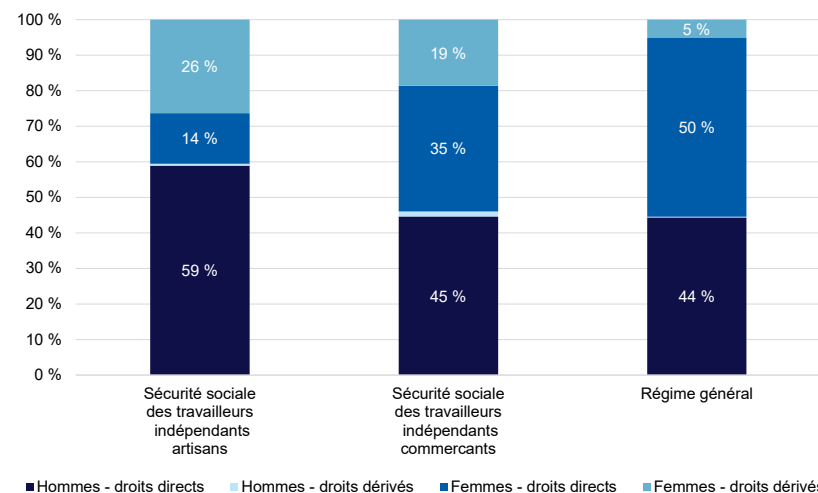
### ■ DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS DE RÉVERSION PLUS ÂGÉS ET PLUS FRÉQUEMMENT DES FEMMES

À l'inverse des droits directs, les titulaires de droit dérivé sont en très grande majorité des femmes que ce soit à la Sécurité sociale des indépendants (96 %) dont la population est essentiellement masculine mais également au Régime général où la population couverte est mixte. Cette disparité relève de différences d'âge et d'espérance de vie au sein des couples, ainsi que des conditions d'attribution des pensions de réversion qui dépendent des ressources. En effet, la pension de droit dérivé permet de compenser les inégalités de carrière entre hommes et femmes. Le cumul d'une pension de droit direct et d'une pension de réversion concerne 4 % des retraités commerçants et 1 % des retraités artisans. Cette situation est particulièrement plus fréquente pour les femmes commerçantes puisque 7 % d'entre elles perçoivent deux pensions du régime des commerçants, le travail en couple étant plus fréquent dans le secteur du commerce.

### ■ L'ÂGE MOYEN DES RETRAITÉS EST STABLE

Depuis plusieurs années, l'âge moyen des retraités reste relativement stable. La moyenne d'âge des retraités de droit direct s'élève à 74,3 ans en 2018 (versus 74 en 2017), alors que les bénéficiaires d'une pension de réversion sont beaucoup plus âgés en moyenne (79,7 ans en 2018 contre 79,6 en 2017).

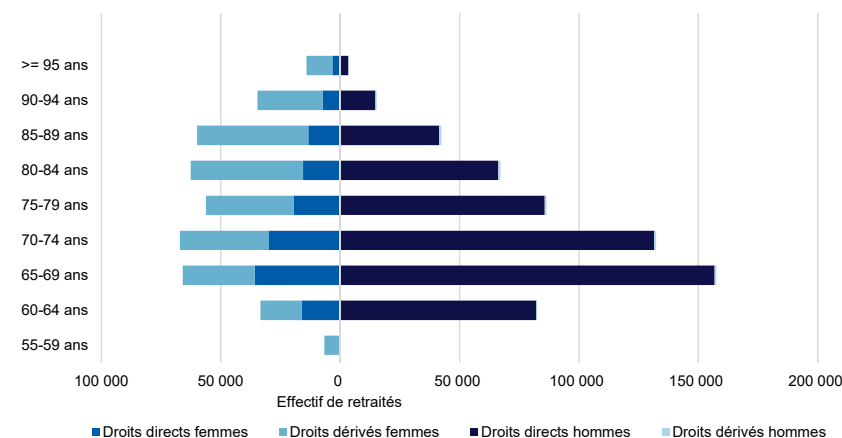
Graphique 3 : répartition des retraités par sexe et type de droit en 2018



Sources : CNAV, CNDSSSTI, 2019.

Note : les retraités cumulant un droit direct et un droit dérivé sont comptabilisés avec les droits directs.

Graphique 4 : pyramide des âges des artisans selon le type de droit au 31 décembre 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Avec une proportion plus importante de femmes dans la population commerçante, les retraités du régime des commerçants sont en moyenne plus âgés que ceux du régime des artisans.

### ■ UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE COMPARABLE DES RETRAITÉS ARTISANS ET COMMERÇANTS

Les retraités des régimes artisans et commerçants se répartissent de façon assez comparable sur le territoire. En 2018, la part des retraités du régime dans la population française de 60 ans ou plus s'élève à 12,7 % (5,6 % pour les artisans et 7,1 % pour les commerçants).

Au regard de la répartition géographique de la population française d'au moins 60 ans, les retraités du régime apparaissent le plus faiblement représentés dans les DOM, le Nord, le Nord Est et l'Île-de-France et le plus fortement dans les régions du littoral et du massif central, particulièrement en PACA.

### ■ LES DÉPARTS AU TITRE DE LA RETRAITE ANTICIPÉE

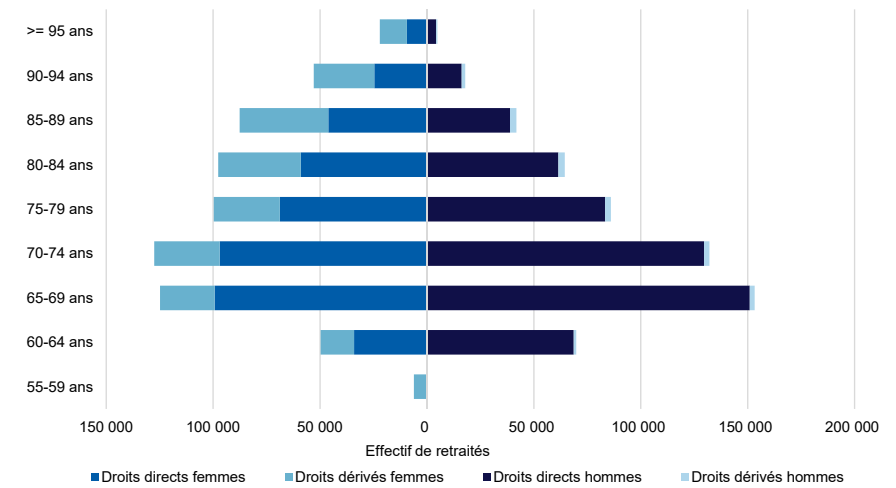
La grande majorité des retraites anticipées est attribuée dans le cadre d'une carrière longue, 207 805 retraités (parmi l'ensemble des retraités de droit direct fin 2018) ont bénéficié de ce dispositif (120 422 artisans et 87 383 commerçants). Mais il existe d'autres dispositifs permettant un départ à la retraite avant l'âge légal, comme celui destiné aux travailleurs reconnus handicapés qui concernent 1 693 retraités de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, fin 2018.

### ■ LE DISPOSITIF DE RETRAITE PROGRESSIVE ET CELUI DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>1</sup>, 1 029 assurés de la Sécurité sociale des indépendants bénéficient d'un départ en retraite progressive (-7 % par rapport à janvier 2018).

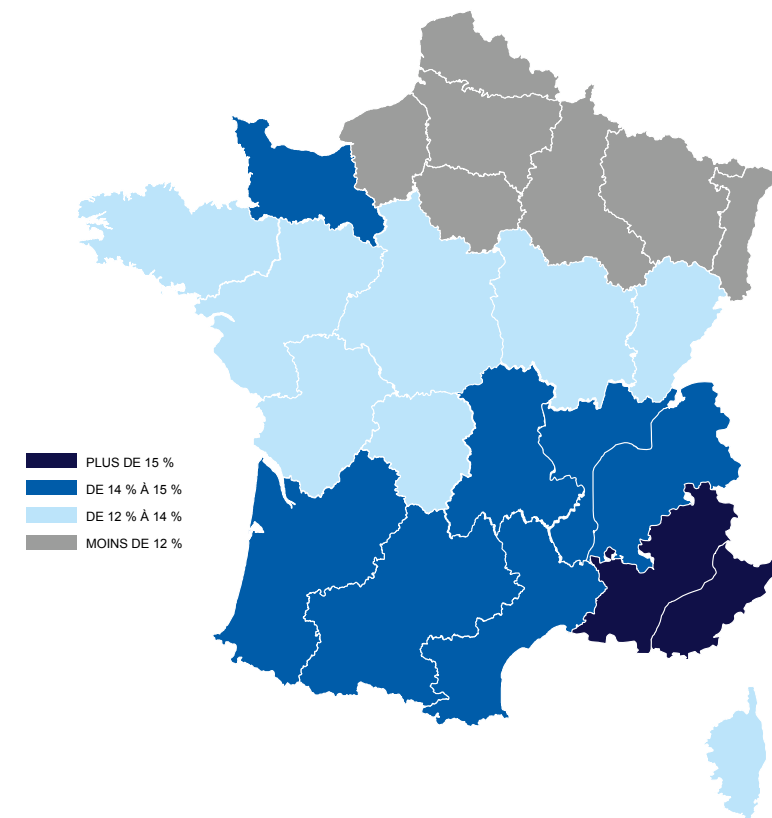
Les effectifs bénéficiaires du cumul emploi-retraite<sup>2</sup> du régime de Sécurité sociale des indépendants concernent 34 589 artisans et 53 620 commerçants (en progression de 10,2 %).

Graphique 5 : pyramide des âges des commerçants selon le type de droit au 31 décembre 2018



Source : CNDSTI, 2019.

Carte : proportion de retraités de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2018 dans l'ensemble de la population française par région



Sources : INSEE (population estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2019) - CNDSTI, 2019.

<sup>1</sup> Au régime de Sécurité sociale des indépendants, les retraites progressives demandées au cours de l'année 2018 ont une date d'effet au 01/01/2019.

<sup>2</sup> C'est-à-dire les personnes retraitées du régime, ayant liquidé leur droit propre avant l'année en cours et ayant un revenu porté au compte dans le régime au cours de l'année au titre d'une activité exercée cette même année.